



Assainissement non conforme

Par litige voisins, le 27/08/2013 à 11:55

Bonjour

Nous sommes en train de vendre notre maison et il se trouve que l'expert a décelé une non conformité dans l'assainissement. C'est une maison de ville ancienne et enclavée. Il se trouve que pour régler ce problème et collecter les eaux usées d'une partie de la maison nous devons effectuer des travaux dans la propriété de nos voisins (ou nous avons une servitude de passage).

Bien sûr nous sommes en froid à cause bien sûr de ce fameux droit de passage qu'ils auraient aimé récupérer lors de notre vente.

Comment puis je effectuer mes travaux, quels sont mes droits car je suis sûre et certaine qu'ils vont s'y opposer.

Merci de vos réponses

Cordialement,